



POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Approuvé en réunion du CA du 20 octobre 2025



Fiche du Document

Operational Unit in charge	Département de la Conformité
Version ME	7.1
Autorité compétente	Conseil d'Administration

Historique des Versions		
Version	Date d'approbation	Modifications
7.1	20- octobre 2025	Original

Le Groupe Mota-Engil se régit par une démarche de suivi et d'amélioration inscrite dans ses politiques et procédures. Par conséquent, les informations fournies dans la Politique pourront être des mises à jour et Mota-Engil se réserve le droit d'y procéder en tant que de besoin.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE ET OBJECTIF	4
2. PORTÉE.....	5
3. L'ENGAGEMENT DE MOTA-ENGIL VERS LES COMMUNAUTÉS.....	5
4. LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE7	
4.1 Les principes directeurs	7
4.2. Mécanismes de consultation, soumission et gestion des plaintes et préoccupations (mécanismes de réclamation).....	8
5. <i>L'AGENT DE LIAISON COMMUNAUTAIRE (ALC)</i>	8
5.1. Désignation et rôle de l'ALC	8
5.2. Les responsabilités principales et la formation sur le tas	8
6. <i>LES MÉCANISMES DE RÉCLAMATION</i>	9
7. CONSIDÉRATION FINALES.....	10
8. LES RÉFÉRENCES INTERNES ET EXTERNES	11
8.1. Les références externes.....	11
8.2. Les références internes	11
ANNEXE I DÉFINITIONS	13

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

Au sein du Groupe Mota-Engil, les communautés sont considérées comme des parties prenantes majeures, afin de bâtir un héritage durable et inclusif. Mettant l'humain au premier plan, nous nous engageons à contribuer activement au développement des communautés où nous nous sommes installés, et donc à respecter leur culture, leurs spécificités locales et à promouvoir la dignité humaine.

Cette politique s'inscrit pleinement dans la démarche de la responsabilité sociétale de l'entreprise du groupe et s'inscrit dans les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, l'objectif étant de formaliser les principes et les lignes directrices qui guident notre engagement sociétal. Nous pensons qu'une réelle implication des communautés dès les premières étapes d'un projet est essentielle pour générer de la valeur partagée et promouvoir des relations solides et durables – voir à ce sujet le chapitre 1 « Cadre et objectif », [Politique de Responsabilité sociale](#).

L'action menée par Mota-Engil au sein de ces communautés privilégie les composantes ci-dessous :

- ✓ Générer un impact positif en encourageant les programmes sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux – voir à ce sujet le chapitre 4 « L'engagement de Mota-Engil envers les communautés affectées », Politique de Responsabilité sociale;
- ✓ Mitiger les effets néfastes en adoptant, dans la mesure du possible, des mesures préventives et correctives pour assurer la préservation de la biodiversité, de la santé et de la sécurité des communautés locales;
- ✓ L'indemnisation, le cas échéant (c'est-à-dire chaque fois qu'elle incombe au Groupe) doit rechercher des solutions équitables et respectueuses en cas de relogement involontaire – voir à ce sujet le chapitre 4 « L'engagement de Mota-Engil envers les communautés affectées », Politique de Responsabilité sociale;

La gestion des relations communautaires est essentielle et repose sur deux éléments majeurs:

- ✓ Prévenir et résoudre avec fermeté les conflits sociaux par l'écoute active et un dialogue transparent.

Promouvoir le développement local par l'embauche de main-d'œuvre locale et de fournisseurs locaux, investir dans la formation de son personnel local, le bénévolat d'entreprise (voir à ce sujet le chapitre 3.2.3 – Volontariat – Politique de Responsabilité sociale) et l'action de la Fondation Manuel António da Mota (cf. Chapitre 3.2.1 – Fondation Manuel António da Mota (FNAM) de la Politique de Responsabilité sociale) et le chapitre 3.2.1 – Travailler avec la Fondation Manuel António da Mota (FNAM) – Politique de Responsabilité sociale) chaque fois que cela devient crucial et est conforme à la Politique de Responsabilité sociale du Groupe. Cet engagement est transversal à toutes les géographies où le Groupe Mota-Engil opère, reflétant notre ambition d'être un partenaire de référence auprès des communautés et de contribuer à une société plus juste, plus résiliente et plus durable. Respecter pleinement notre [Politique des droits humains](#) et adopter les meilleures pratiques de travail est devenu notre clef de voûte, renforçant ainsi notre contribution à l'inclusion, à l'équité et à la valorisation des actifs humains.

2. PORTÉE

Toutes les unités d'affaires, les sociétés qui en font partie et les projets par elles mis en œuvre, indépendamment de la géographie où le Groupe mène son activité, sont tenues de suivre cette Politique.

3. L'ENGAGEMENT DE MOTA-ENGIL ENVERS LES COMMUNAUTÉS

Le Groupe Mota-Engil réaffirme son engagement à soutenir et développer les communautés dans les pays où le Groupe s'est implanté.

Par le biais de la double évaluation de la matérialité – processus qui nous a conduit à collaborer avec un certain nombre de parties prenantes internes et externes, le Groupe s'assure de la représentation des communautés dans l'établissement de ses objectifs stratégiques, favorisant ainsi une approche inclusive et en phase avec ses priorités centrales telles qu'indiquées dans le Plan stratégique en vigueur à chaque moment et consolidant son rôle actif pour bâtir des sociétés plus justes et plus durables. Par conséquent, le Groupe Mota-Engil s'engage à travailler avec les communautés locales (voir à ce sujet le chapitre 4 « L'engagement de Mota-Engil envers

les communautés » dans le cadre de la Politique de Responsabilité sociale) pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable:

- 1 Éradiquer la pauvreté.
- 3 Assurer l'accès à une bonne santé et promouvoir le bien-être pour toutes les tranches d'âge.
- 4 Promouvoir une éducation de qualité.
- 5 Contribuer à l'égalité des sexes.
- 8 Promouvoir le travail décent et la croissance économique.
- 10 Réduire les inégalités.
- 12 Promouvoir des modes de consommation et de production durables.
- 13 Prendre des mesures pour la lutter contre le changement climatique.
- 17 Promouvoir les partenariats avec les parties prenantes pour la réalisation des odd.

L'intervention Communautaire vise à:

- ✓ Assurer le développement durable local durable par le biais de l'embauche de main-d'œuvre locale, de fournisseurs locaux de biens et de services, et la mise en œuvre de programmes sociaux appropriés.
- ✓ Prévoir et résoudre les conflits sociaux : des alliances stratégiques avec les communautés seront encouragées pour mettre en œuvre des programmes sociaux, impliquant également la société civile et le secteur public, tout comme nos clients et fournisseurs par des approches collaboratives et assertives.
- ✓ Promouvoir de meilleures conditions de vie: ceci inclut la santé, la sécurité, l'éducation et le bien-être conformément à la Politique des droits humains, la Politique de Responsabilité sociale, et la [Politique de Sécurité, Santé, Environnement et Qualité \(QHSE\) du Groupe](#).
- ✓ Protéger l'héritage culturel et environnemental en préservant les écosystèmes et en respectant les traditions locales (voir à ce sujet le chapitre 4 – L'Engagement de Mota-Engil envers les communautés dans le cadre de la Politique de Responsabilité sociale).
- ✓ Renforcer les alliances stratégiques en mobilisant la société civile, le secteur public, les clients

les fournisseurs.

4. LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

4.1 Les principes directeurs

L'engagement du Groupe Mota-Engil envers les communautés est régi par des principes permettant d'établir des liens transparents, durables et empreints d'éthique:

- ✓ Le respect de la dignité humaine qu'il s'agisse des salariés du Groupe, ou de tout autre prestataire de services (sous-traitants, consultants ou autres de la chaîne de valeur) leurs familles, et les membres des communautés locales (voir à ce sujet le chapitre 3.1- Les objectifs de la Politique de Responsabilité sociale dans le cadre de la Politique de Responsabilité sociale).
- ✓ Promouvoir l'inclusion et l'équité en valorisant les caractéristiques culturelles et sociales de chaque territoire.
- ✓ Assurer la protection des groupes locaux vulnérables, des populations autochtones au sein des communautés: une attention particulière doit leur être portée, ils doivent être écoutés et leurs droits doivent être respectés. De même, leurs besoins spécifiques doivent être pris en compte dans le processus de consultation, planification et d'intervention sociale.
- ✓ Assurer la participation active et l'écoute: les communautés sont impliquées en tant que parties prenantes majeures par le biais du dialogue en permanence et de la mise en œuvre de mécanismes d'écoute (voir à ce sujet le chapitre 4 – L'Engagement de Mota-Engil envers les communautés dans le cadre de sa Politique de Responsabilité sociale).

Responsabilité sociale de l'entreprise en phase avec les Objectifs de développement durables (Odd) visant à encourager les incidences positives et à mitiger les incidences négatives lorsqu'il s'agit de la Politique de Responsabilité sociale du Groupe (voir à ce sujet le chapitre I – Contexte et Objectif dans le cadre de sa Politique de Responsabilité sociale).

4.2. Mécanismes de consultation, soumission et gestion des plaintes et préoccupations (mécanismes de réclamation)

- ✓ Système de gestions des griefs (*mécanismes de réclamation*): il s'agit d'un système par lequel les communautés situées dans l'emprise d'un projet du Groupe peuvent soulever des griefs et qui est en phase avec les principes de transparence et de redevabilité et conforme aux meilleures pratiques mises en place est partagées par les Principes directeurs de la Banque mondiale, l'IFC, l'OECE et les principes directeurs des Nations Unies.

5. L'AGENT DE LIAISON COMMUNAUTAIRE (ALC)

5.1. Désignation et rôle de l'ALC

L'agent de liaison communautaire (ALC) est le fonctionnaire chargé d'assurer une communication efficace, transparente et en continu entre le Groupe et les communautés locales. Son rôle consiste à faciliter une communication sûre, à mitiger les risques et à assurer que les préoccupations et les attentes des communautés soient prises en compte pendant la durée du projet.

Le profil, le rôle et les responsabilités de l'ALC seront établis au cas par cas, sans perdre de vue la description du poste établie par les Service des Ressources humaines de la société et les exigences du marché/projet.

La pertinence du rôle de CLO dépend du contexte local, de la taille et de la nature du projet, ainsi que du niveau d'interaction prévu et attendu avec les communautés. Il convient de noter qu'à la suite de l'évaluation des risques et des incidences du projet ou de l'entreprise et au vu des exigences contractuelles/légales, la nécessité de nommer un CLO peut être établie comme mesure d'atténuation. Lorsqu'il y a moins d'implication dans la communauté, le rôle peut être assumé par un employé ayant reçu une formation adéquate ou intégré à d'autres tâches opérationnelles, conformément à la description du poste établie par le service des Ressources humaines de la société.

5.2. Les responsabilités principales et la formation sur le tas

Sans préjudice de ce qui précède, le CLO aura les responsabilités/fonctions requises par un marché/projet donné.

Entre autres, le CLO peut être amené à assumer les fonctions suivantes :

- ✓ Établir et entretenir des canaux de communication avec les communautés locales, telles que les groupes vulnérables et les peuples autochtones.
- ✓ Identifier les incidences sociales et environnementales des projets en cours.
- ✓ Assurer le suivi de la gestion des griefs.
- ✓ S'assurer que les politiques internes du Groupe sont respectées tout comme doivent l'être les exigences légales et contractuelles qui s'imposent.
- ✓ Collaborer avec les équipes en interne, notamment les RH, la SHEQ, la Durabilité et la Conformité visant à mettre en œuvre des plans d'actions en phase.

6. LES MÉCANISMES DE RÉCLAMATION

Le Groupe Mota-Engil reconnaît l'importance pour les communautés locales/impliquées d'exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations, encourageant de ce fait une approche participative. Ainsi, le Groupe met à disposition un certain nombre d'outils, de courriels, d'applications adaptées et des boîtes physiques de suggestions/réclamations ou des personnes de contact (DHC, Ressources humaines, SHEQ, CLO); l'objectif est de permettre aux parties prenantes un accès réel, facile et transparent pour exprimer leurs préoccupations, déposer leurs plaintes et rechercher une solution en temps voulu. Pour plus d'informations, consulter le Guide sur les mécanismes de réclamation et des différents types de gestion des plaintes pour les communautés concernés par les opérations du Groupe Mota-Engil, la portée et le traitement suggéré. Ces outils sont également destinés à fournir aux employés du Groupe Mota-Engil un moyen d'exprimer leurs préoccupations concernant le lieu de travail.

Le Groupe Mota-Engil s'engage également à s'attaquer rapidement au problème en hiérarchisant les préoccupations exprimées par le biais des procédures mises à disposition et en impliquant les parties prenantes majeures (locales, régionales, nationales et supranationales) en fonction de la gravité de la situation : par conséquent, le Groupe s'efforcera d'assurer un niveau d'analyse rapide et approprié afin d'éviter les retards et de garantir que les décisions sont toujours prises par l'autorité compétente et sont conformes au [Code d'éthique et de conduite des affaires](#)

et à la [Politique de lancement d'alertes professionnelles et de non représailles](#).

Lorsque cela est obligatoire, le Groupe Mota-Engil, adoptera et adaptera, au cas par cas, des procédures internes visant à garantir le respect des exigences spécifiques établies par les projets financés par des organismes multilatéraux, la Banque mondiale ou toute autre partie prenante concernée, le cas échéant. Le Groupe agira de même dans le cadre des exigences légales nationales ou internationales chaque fois que cette législation prévaudra sur les règles internes du Groupe.

Dans un souci de disponibilité accrue, et toutes les fois qu'il sera possible, le Groupe Mota-Engil assurera la traduction et la localisation du contenu des principes majeurs des mécanismes de réclamation, tenant compte des niveaux d'alphabétisation.

Le Groupe Mota-Engil prendra les mesures nécessaires à divulguer les mécanismes de réclamation auprès des parties prenantes par le biais de campagnes de sensibilisation et d'initiatives de formation à l'intention des parties prenantes.

Le Groupe Mota-Engil établira régulièrement des rapports sur le type de plaintes ou de préoccupations exprimées, le flux de travail de traitement et le résultat obtenu, et proposant des mesures correctives le cas échéant.

7. CONSIDÉRATION FINALES

Dans le cadre de son mode de fonctionnement, les questions relatives aux communautés locales concernées par l'activité du Groupe sont inscrites dans la Politique de Gestion des Risques de l'entreprise.

Le Groupe Mota-Engil s'engage à s'assurer que les communautés affectées s'impliquent de manière transparente et collaborative dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes conformément aux principes de la Politique de Responsabilité sociale et aux engagements de développement durable du Groupe.

Le Groupe Mota-Engil reconnaît la pénurie mondiale des ressources et s'engage par exemple, à agir pour éviter une consommation excessive de l'eau et à anticiper les effets néfastes sur les communautés.

Le Groupe Mota-Engil reconnaît combien il est crucial d'assurer la sécurité et la santé des communautés en prenant des mesures pour éviter ou réduire au minimum l'exposition aux risques et aux dangers ou de prévoir de telles situations toutes les fois que cela est possible en adoptant des plans pour éviter ou réduire au minimum tout risque ou danger auxquels les communautés concernées seraient exposées.

Le Groupe Mota-Engil est conscient du phénomène du relogement involontaire et, dans la mesure du possible, cherchera à éviter les déplacements des communautés si cela entre dans son champ d'action. Au cas où cela s'avèrerait impossible, étant néanmoins expressément signalé comme relevant des obligations contractuelles du Groupe Mota-Engil, le Groupe s'engage à s'impliquer à toutes les phases du processus de relogement et à garantir une indemnisation équitable et des mécanismes de réclamation disponibles, équitables et transparents.

Le Groupe Mota-Engil est conscient que les peuples autochtones existent et encourage tant en interne qu'au sein des entités responsables, leur implication dès les premières étapes de tout projet, en atténuant ou en compensant, ou les deux à la fois, toute incidence, et ce toujours dans le respect de leurs cultures.

Le Groupe Mota-Engil s'engage à protéger et à reconnaître l'héritage culturel et à garantir l'accès en permanence des communautés à leurs sites culturels, dans le respect des consignes locales des autorités chargées de réglementer ces sujets, le cas échéant.

8. LES RÉFÉRENCES INTERNES ET EXTERNES

8.1. Les références externes

Cette politique a pris en compte les meilleures pratiques partagées par les Principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail, des Nations Unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Société financière internationale (SFI), conformément à son engagement déjà inscrit dans la Politique des droits humains.

8.2. Les références internes

Cette politique est en phase avec l'objectif fixé par le [Programme d'Intégrité et de Conformité](#) du Groupe, qui vise à rassembler sous une démarche holistique toutes les particularités distinctives

des valeurs d'entreprise du Groupe. Elle s'applique transversalement à tous les employés, consultants, entrepreneurs et sous-traitants dans toutes les géographies où le groupe mène son activité commerciale.

ANNEXE I | DÉFINITIONS

Engagement: accord, arrangement, pacte par le biais duquel la société s'engage à donner des biens, des services, ou de l'argent, ou à agir de toute autre manière en faveur de la communauté.

Communauté: groupe de personnes qui partagent des caractéristiques ou des intérêts communs. Il peut s'agir d'un groupe de personnes ayant un socle géographique, ou d'un groupe partageant des intérêts ou une composition géographique commune, Indépendamment de leur emplacement physique dans un pays donné.¹

Communauté affectée: désigne des personnes ou un ensemble de personnes qui vivent ou travaillent dans des zones affectées ou pouvant être affectées par l'activité d'une organisation.

Communauté autochtone: désigne au sens large un groupe social ou culturel distinct présentant les caractéristiques suivantes, à des degrés différents²:

- L'autoidentification en tant que membre d'un groupe culturel autochtone distinct et la reconnaissance de cette identité par d'autres;
- Lien collectif avec des habitats ou des territoires ancestraux géographiquement distincts dans l'emprise d'un projet et avec les ressources naturelles de ces habitats et territoires;
- Les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques coutumières distinctes de celles de la société ou de la culture dominante ;

Communauté locale: désigne toute communauté qui dépend de la terre. Bien que ces communautés varient en termes de taille, d'identité, d'équité interne et de systèmes d'exploitation des terres, elles partagent toutes des liens forts avec leurs terres et distribuent les droits selon les règles qu'elles créent elles-mêmes³;

Indemnisation: dans le cadre de son activité, le Groupe Mota-Engil tient à en faire l'une de ses démarches de suivi du cheminement de ses projets. Le Groupe établit des hiérarchies de nature sociale, économique et environnementale en fonction des priorités ci-dessous: créer une

¹ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)- Instruction manual for completing the questionnaire on research and experimental development (R&D) statistics (2012)

² IFC Guidance Note 7 Indigenous Peoples

³ Oxfam. (2016, 2 March. Common Ground: Securing land rights and safeguarding the earth [Briefing paper]. Oxfam International; International Land Coalition; Rights and Resources Initiative. <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/10546/600459/1/bp-common-ground-land-rights-020316-en.pdf>

incidence positive, mitiger les incidences négatives et promouvoir des solutions de correction pour remédier à ces incidences⁴.

Engagement envers la communauté: Il s'agit d'un processus de collaboration avec des groupes et des chefs traditionnels, des dirigeants communautaires, des dirigeants de la société civile et du gouvernement, ainsi que des leaders d'opinion, afin de faciliter leur participation active à la résolution des problèmes qui affectent leur vie. L'engagement communautaire renforce les groupes sociaux et les réseaux sociaux, renforce les forces et les capacités locales et augmente la participation locale dans la recherche de solutions aménageables et responsables. Grâce aux principes et aux stratégies de l'engagement communautaire, toutes les parties prenantes ont accès aux processus d'évaluation, d'analyse, de planification, de direction, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions, des programmes et des politiques qui favoriseront la survie, le développement et la protection des membres de la communauté⁵.

Matérialité: L'analyse de matérialité est le processus qui sert de point de départ aux rapports d'activité sur la durabilité en vertu de la nouvelle directive CSRD et des normes ESRS. Elle vise à identifier et à évaluer les incidences, les risques et les opportunités les plus pertinents pour l'organisation et ses parties prenantes, c'est-à-dire les problèmes à signaler. Une question matérielle est une question qui peut influencer de manière significative les décisions, les actions et les performances de l'organisation ou de ses parties prenantes, à court, moyen ou long terme. Ces informations doivent être suffisamment significatives pour expliquer les enjeux, répondre aux attentes de transparence de l'organisation et du grand public, et soutenir une prise de décision éclairée. Dans le cadre de son analyse de matérialité, le Groupe, a cartographié toutes ses parties prenantes, identifiant les communautés touchées comme une partie prenante cruciale pour ses opérations. Consciente de l'importance de ces communautés, l'entreprise les a écoutées par le biais d'enquêtes et d'acteurs interposés, tant internes qu'externes, dans le but de recueillir, de compléter et de renforcer la compréhension de leurs préoccupations et attentes, en veillant à ce qu'elles soient correctement prises en compte dans le processus d'analyse.

Grief: désigne l'expression d'un mécontentement, d'un malaise, d'un agacement, etc., par un membre du groupement d'intérêt communautaire en raison des activités directes ou indirectes

⁴ Dicionário de língua portuguesa e dinâmica de contexto [Dictionnaire de Portugais et la dynamique du contexte]

⁵ UNICEF: Engagement Communautaire. Assurer un partenariat avec les communautés pour qu'elles puissent être aux commandes du processus de changement.

menées dans le cadre de l'opération. La cause est motivée par un fait ou une relation présentée par le plaignant autour de laquelle il cherche une réponse ou une solution. On s'efforcera de se référer à la procédure formelle de plaintes et de préoccupations applicable sur le chantier de construction ; Par conséquent, la situation visée doit être fondée sur des motifs recevables pour être admis et le plaignant/demandeur doit être identifié. La plainte ou la réclamation peut être soumise individuellement ou collectivement, et les demandeurs doivent être identifiés et présenter des motifs valables.



MOTAENGIL

Um Mundo de Inspiração